



CITES 2010

Résultats des Débats sur les Documents de Travail

Tenus lors de la 15^{ème} Conférence des Parties à la CITES, Doha, Qatar, 13 – 25 mars 2010, préparé par le *Species Survival Network*

Abréviations utilisées : RC=Résolution Conf. • CdP=Conférence des Parties • SC=Comité Permanent • AC=Comité pour les Animaux • PC=Comité pour les Plantes • WG=Groupe de Travail

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
1. Adoption de l'ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté l'ordre du jour amendé par consensus.
2. Adoption du programme de travail	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté le programme de travail amendé par consensus.
3. Règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Approuvé par consensus.
4. Comité de vérification des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>4.1 Constitution du Comité de vérification des pouvoirs</u>: A approuvé toutes les nominations pour le Comité de vérification des pouvoirs. • <u>4.2 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs</u>: A approuvé les pouvoirs de 149 Parties.
5. Admission des observateurs	<ul style="list-style-type: none"> • A approuvé la liste des organisations participant en tant qu'observateurs.
6. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties	<ul style="list-style-type: none"> • <u>6.1 Mandat du Sous-comité des finances et du budget</u>: A adopté le projet de mandat avec des amendements mineurs qui, entre autre, chargent le Sous-comité de revoir tous les aspects du financement et du budget de la Convention. • <u>6.2 Rapports financiers pour 2007 et 2008</u>: A pris note des rapports. • <u>6.3 Réalisation du programme de travail chiffré de 2009</u>: A pris note du document. • <u>6.4 Réalisation du programme de travail chiffré de 2010 et 2011</u>: A approuvé le document. • <u>6.5 Programme de travail chiffré pour 2012 et 2013</u>: A approuvé le document et a adopté un projet de Résolution sur <i>le Financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties</i> qui, en plus d'une augmentation du budget de 6% devant être payée par les contributions des Parties, inclut un prélèvement exceptionnel de 450 000 USD par an de la Réserve du Fonds d'affectation spéciale pour 2012 et 2013. • <u>6.6 Non paiement de contributions</u>: A adopté quatre projets de Décision qui, entre autre, prient les Parties ayant des arriérés à payer leurs contributions, chargent le SC d'aider le Secrétariat à garantir que les contributions soient payées, et chargent le Secrétariat de chercher à obtenir le paiement des contributions.
7. Rapports et recommandations des	<ul style="list-style-type: none"> • <u>7.1 Comité Permanent</u>:

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
Comités	<ul style="list-style-type: none"> ■ 7.1.1 Rapport du Président: Le Président du SC n'a pas soumis de rapport et n'a pas participé à la réunion. ● 7.1.2 Election de membres et de suppléants régionaux: Les résultats de l'élection sont disponibles au: http://cites.org/fra/cop/15/sum/F15-Plen-03.pdf ● 7.2 Comité pour les animaux: <ul style="list-style-type: none"> ■ 7.2.1 Rapport du Président: A pris note du rapport du Président ; les questions touchant à l'Examen des Felidae ont été débattues dans le cadre du point de l'ordre du jour 19 sur l'Examen des Décisions ; et une recommandation du Secrétariat chargeant le AC et le PC d'amender leur règlement intérieur pour inclure un article sur l'impartialité des membres du Comité a été renvoyée au SC qui a été chargé de soumettre un rapport sur la question lors de la CdP16. ■ 7.2.2 Election de membres et de suppléants régionaux: Les résultats de l'élection sont disponibles au: http://cites.org/fra/cop/15/sum/F15-Plen-03.pdf ● 7.3 Comité pour les plantes: <ul style="list-style-type: none"> ■ 7.3.1 Rapport de la Présidente: A pris note du rapport de la Présidente. ■ 7.3.2 Election de membres et de suppléants régionaux: Les résultats de l'élection sont disponibles au: http://cites.org/fra/cop/15/sum/F15-Plen-03.pdf
8. Mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013	<ul style="list-style-type: none"> ● Débattu dans le cadre du point de l'ordre du jour 21 sur les Rapports Nationaux.
9. Examen des Comités Scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté un amendement à la RC 11.1 (Rev. CoP14) sur la <i>Constitution des Comités</i> qui exige que les Présidents du AC et du PC soient remplacés par leur suppléant dans leur capacité de membre régional.
10. Coopération avec d'autres organisations	<ul style="list-style-type: none"> ● 10.1 Synergie avec les initiatives internationales relatives à la biodiversité: A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat de continuer à fournir ses services, en tant que partenaire clé, dans le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP) pour 2010 ; chargent le SC d'examiner les objectifs post-2010 pour la biodiversité adoptés et de procéder aux ajustements appropriés dans la Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013 ; et chargent le AC, le PC et le SC d'identifier les dispositions et les résolutions CITES qui sont, ou sont susceptibles d'être, affectées par le changement climatique et de faire des recommandations pour actions supplémentaires ● 10.2 Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): A débattu du document et a décidé qu'aucune action supplémentaire n'était nécessaire. ● 10.3 CCAMLR: rapport sur la légine: Aucun document sur ce point de l'ordre du jour n'a été reçu et aucune personne pertinente n'était présente à la réunion. ● 10.4 Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (CBD): A adopté un projet de Décision sur la <i>Coopération avec les autres organisations: Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) de la CBD</i> qui, entre autre, charge le PC de collaborer avec la SMCP et qui charge le Secrétariat de communiquer les contributions de la CITES dans le contexte de son Protocole d'Accord avec le Secrétariat de la CBD. ● 10.5 Déclarations des représentants d'autres conventions et accords: Des déclarations ont été faites au nom de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), de l'Association internationale des bois tropicaux (OIBT), du Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et par la Thaïlande en connexion avec l'Initiative Globale sur le Tigre.
11. Coopération avec des institutions financières internationales	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté un projet de Décision qui charge le Secrétariat d'investiguer la façon d'établir un mécanisme financier pour garantir un financement pour l'octroi d'assistance technique aux Parties et de soumettre un rapport sur ses conclusions et ses recommandations à la CdP16.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
12. Harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME)	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté des amendements à la RC 12.11 (Rev. CoP14) sur la <i>Nomenclature Normalisée</i>, qui, entre autre, reconnaissent qu'il serait souhaitable d'harmoniser la nomenclature des espèces utilisée par les AME touchant à la biodiversité, et chargent le Secrétariat, en étroite coopération avec les spécialistes de la nomenclature, de promouvoir l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature utilisées par les AME touchant à la biodiversité.
13. Coopération entre les Parties et promotion de mesures multilatérales	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté l'amendement à la Décision 14.29 proposé, a décidé de conserver la Décision 14.28 telle que modifiée par un amendement et de maintenir la Décision 14.30 sans l'amender. Ces décisions, entre autre, demandent aux Parties de revoir leurs mesures internes plus strictes, chargent le SC de maintenir le Groupe de Travail sur les Mesures Multilatérales, et chargent le Secrétariat de préparer un rapport pour évaluer la mise en application des Résolutions CITES et pour évaluer « s'il ne faudrait pas développer le champ d'application des processus CITES multilatéraux permettant de réduire la nécessité pour les Parties de recourir à des mesures internes plus strictes et de formuler des réserves. »
14. La CITES et les moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> • A rejeté le projet de Résolution et a adopté trois projets de Décisions qui, entre autre, chargent le SC de continuer son Groupe de Travail sur la CITES et les Moyens d'Existence (et la préparation d'outils et de projets de lignes directrices non-obligatoires) et chargent le Secrétariat de solliciter la soumission de commentaires sur ces documents.
15. Examens de politiques nationales en matière de commerce d'espèces sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté un projet de Résolution amendé qui, entre autre, invite les Parties à mener des examens de leurs politiques en matière de commerce d'espèces sauvages, charge le Secrétariat de faciliter l'examen des politiques en matière de commerce d'espèces sauvages, et encourage les Parties à tenir compte des besoins des autochtones et autres collectivités locales en adoptant une politique en matière de commerce des espèces de faune et de flore sauvages. • A adopté un projet de Décision (Annexe 2) chargeant le Secrétariat de présenter un rapport sur les progrès réalisés lors des réunions SC62 et CdP16.
16. Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • <u>16.1 Rapport du Secrétariat</u>: A décidé de maintenir la Décision 14.10, <i>Appui aux programmes de maîtrise</i> ; a adopté deux projets de Décisions qui chargent le Secrétariat, entre autre, de convoquer un atelier sur le renforcement des capacités et une réunion de la région en Afrique et en Océanie. • <u>16.2 Atelier international de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable (ACNP)</u>: <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>16.2.1 Rapport du Secrétariat</u>: A pris note du rapport. ■ <u>16.2.2 Rapport du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux</u>: A adopté trois projets de Décisions qui, entre autre, chargent le AC et le PC de préparer un document à soumettre à la CdP16 avec des options pour l'utilisation des résultats de l'atelier, y compris, s'il y a lieu, un projet de Résolution sur l'établissement de lignes directrices non contraignantes pour la formulation des ACNP ; chargent le Secrétariat d'inclure les ACNP parmi les principaux éléments de ses ateliers régionaux sur le renforcement des capacités. ■ <u>16.2.3 Avis de commerce non préjudiciable pour les bois, les plantes médicinales et le bois d'agar</u>: A adopté deux projets de Décisions sur les <i>Avis de commerce non préjudiciable pour les bois, les plantes médicinales et le bois d'agar</i> qui, entre autre, encouragent les Parties à organiser des ateliers sur l'utilisation des espèces de bois, des plantes médicinales et des espèces produisant du bois d'agar.
17. Incitations à appliquer la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • A rejeté les projets de Décisions par consensus.
18. Examen de Résolutions	<ul style="list-style-type: none"> • <u>RC 11.10 (Rev. CoP14), Commerce des coraux durs</u>: A adopté un amendement à la définition 'fragments de coraux.' • <u>RC 4.6 (Rev. CoP13), Soumission de projets de Résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties</u>: A adopté un amendement chargeant le Secrétariat de fournir une justification pour tout changement proposé dans une Décision à chaque session de la

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
CoP15 Doc. 18	<p>CdP.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>RC 5.10, Définition de l'expression « à des fins principalement commerciales »</u>: A adopté une révision à la RC 5.10 ainsi qu'un amendement stipulant que l'importation de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I à des fins d'élevage en captivité relève d'un « cas particulier » et que toute importation de tels spécimens à des fins d'élevage en captivité doit être conforme à la RC. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevés en captivité</i>. ● <u>RC 7.12 (Rev.), Exigences en matière de marquage pour le commerce des spécimens de taxons ayant à la fois des populations inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II</u>: A adopté le projet de révision. ● <u>RC 9.5 (Rev. CoP14), Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention</u>: A adopté une version révisée de la Résolution comprenant des amendements dont entre autre la disposition qui recommande aux Parties « de n'accepter des documents d'Etats non parties à la Convention que si des renseignements détaillés au sujet des autorités compétentes et des institutions scientifiques de ces Etats figurant dans le répertoire en ligne de la CITES ont été communiqués moins de deux ans auparavant, à moins que le Secrétariat ne confirme avoir des informations plus récentes. » ● <u>RC 9.7 (Rev. CoP13), Transit et transbordement</u>: A adopté un projet de révision avec des amendements. ● <u>RC 9.10 (Rev. CoP14), Utilisation des spécimens confisqués et accumulés</u>: A adopté un projet de révision avec des amendements ● <u>RC 9.19 (Rev. CoP13), Enregistrement des pépinières qui reproduisent artificiellement des spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I à des fins d'exportation</u>: A adopté la révision proposée ● <u>RC 10.10 (Rev. CoP14), Commerce de spécimens d'éléphant</u>: A adopté une Décision chargeant le SC d'évaluer la nécessité de réviser RC10.10 (Rev. CoP14). ● <u>RC 11.11 (Rev. CoP14), Réglementation du commerce des plantes</u>: A apporté une correction à la RC 11.11 (Rev. CoP14). ● <u>RC 11.21 (Rev. CoP14) Utilisation des annotations dans les Annexes I et II</u>: A adopté les amendements proposés. ● <u>RC 12.2, Procédure d'approbation des projets à financement externe</u>: A décidé de supprimer la RC 12.2; et a adopté une Décision qui charge le Secrétariat de rechercher le moyen de garantir un financement pour fournir de l'assistance technique aux Parties. ● <u>RC 12.3 (Rev. CoP14), Permis et certificats</u>: A adopté des amendements à la Résolution dont, entre autre, une définition du terme « trophée de chasse » et une définition du code de source « C » et la nécessité de validation des permis et des certificats au moment de l'exportation. Des amendements à la RC 12.3 (Rev. CoP14) ont également été adoptés lors des débats sur les points de l'ordre du jour 30.2 and 34. ● <u>RC 12.10 (Rev. CoP14) Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I</u>: A adopté des amendements à la RC 12.10 (Rev. CoP14) dont, entre autre, une disposition exigeant que le SC examine les objections à l'enregistrement des établissements plutôt que la CdP. ● <u>RC 14.7 Gestion des quotas d'exportation établis au plan national</u>: A adopté l'amendement proposé exigeant que les Parties informent chaque année le Secrétariat de leurs quotas d'exportation.
19. Examen de Décisions	<ul style="list-style-type: none"> ● Concernant les Décisions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>14.5 et 14.8 (Examen des Comités scientifiques)</u>: A décidé d'incorporer la Décision 14.5 dans la RC 11.1 (Rev. CoP14) sur la <i>Constitution des Comités</i>, et de supprimer la Décision 14.8. ■ <u>13.14 (Rev. CoP14) à 13.17 (Communication et représentation régionales)</u>: A décidé d'incorporer ces Décisions dans la RC 11.1 (Rev. CoP14) sur la <i>Constitution des Comités</i>. ■ <u>14.18 (Harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie avec les autres AME)</u>: A décidé de transférer la première phrase de la Décision 14.18 dans la RC 12.11 (Rev. CoP14) sur la <i>Nomenclature normalisée</i>, et a chargé le Secrétariat de revoir les moyens disponibles pour harmoniser la taxonomie et la nomenclature des espèces inscrites dans d'autres AME ayant trait à la biodiversité. ■ <u>14.61 (Inspection physique des chargements de bois)</u>: A décidé d'étendre la Décision jusqu'à la CdP16. ■ <u>14.73 et 14.74 (Viande de brousse)</u>: A décidé de maintenir 14.73 et de réviser 14.74 pour charger le Groupe de Travail d'Afrique centrale sur la

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
	<p>viande de brousse de continuer son travail et de faire un rapport lors de la CdP16.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>10.2 (Rev. CoP11) (Conditions d'utilisation des stocks d'ivoire)</u>: A décidé de supprimer cette Décision. ■ <u>13.93 (Rev. CoP14) (Examen des Annexes)</u>: A décidé de prolonger cette Décision pour exiger la soumission d'un rapport lors de la CdP16. ■ <u>14.66, 14.68 et 14.69 (Tigres)</u>: A décidé de maintenir ces Décisions. ■ <u>14.75 (Eléphants)</u>: A décidé de supprimer cette Décision. ■ <u>14.78 (Eléphants)</u>: A décidé de supprimer cette Décision ; a adopté une Décision pour la remplacer dont des amendements qui, entre autre, chargent le Secrétariat, en préparation des sessions SC61 et SC62, de préparer une analyse à jour des données de MIKE, en attendant que les nouvelles données de MIKE adéquates soient disponibles et d'inviter les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à fournir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du <i>Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique</i>. ■ <u>14.79 (Eléphants)</u>: A décidé de supprimer le dernier paragraphe puisque l'organisation d'une réunion sur les éléphants d'Afrique a eu lieu. ■ <u>14.81 (Grands Cétacés)</u>: La suppression de cette Décision a été rejetée devant le Comité II (24 votes pour, 46 contre et 9 abstentions) ; le rejet de la suppression de cette décision a été adopté en Plénière. ■ <u>14.82 à 14.85 (Perroquet gris)</u>: A décidé de maintenir les Décisions 14.82 à 14.85. ■ <u>14.100 (Concombres de mer)</u>: A décidé de prolonger cette Décision pour exiger la soumission d'un rapport lors de la CdP16. ■ <u>14.138 et 14.144 (Taxons produisant du bois d'agar)</u>: A décidé de prolonger cette Décision pour exiger la soumission d'un rapport lors de la CdP16. <ul style="list-style-type: none"> ● A décidé de maintenir toutes les Décisions de l'Annexe 3 du document CoP15 Doc. 19.
20. Lois nationales d'application de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté des versions révisées des projets de Décisions et des amendements à la RC 8.4 (Rev. CoP14) sur les <i>Lois nationales pour l'application de la Convention</i>.
21. Rapports nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté des révisions à la Décision 14.37 qui, entre autre, chargent le SC: de poursuivre son examen des recommandations faites aux Parties de soumettre des rapports spéciaux au titre de la Convention ; de réviser le formulaire de rapport biennal standard ; et d'ici la session SC61, d'assurer le suivi de la manière dont les rapports requis dans les indicateurs inclus dans <i>la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013</i> seront établis. ● A adopté des révisions à la Décision 14.38 qui, entre autre, chargent le Secrétariat de continuer de collaborer avec les secrétariats d'autres conventions, et d'autres organismes, afin de faciliter l'harmonisation de la gestion des connaissances et de l'établissement des rapports et de rechercher d'autres manières de réduire la charge de travail des Parties liée à l'établissement des rapports.
22. Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté des projets de révision des Décisions 14.39, 14.40 et 14.41 dont des amendements qui, entre autre, chargent le Secrétariat de conduire une étude sur les pratiques des Parties en matière de rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement des taxons inscrits à l'Annexe II et chargent le PC de déterminer s'il y a des plantes reproduites artificiellement de taxons inscrits à l'Annexe II pour lesquelles il est moins intéressant d'avoir des rapports détaillés.
23. Unités normalisées pour les rapports sur les taxons produisant du bois d'agar	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté la recommandation prévoyant que les mesures utilisées soient, dans chaque cas, une unité indiquant le poids, la masse ou le volume (p.ex. « kg » pour les racines et les tiges). ● Le Secrétariat a noté qu'il publiera une révision des <i>Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES</i> pour tenir compte de cette décision.
24. Lutte contre la fraude	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat d'établir un Groupe de Travail pour créer une base de données sur le commerce illicite des espèces CITES pour utilisation par les Parties, et qui chargent le SC d'examiner le travail de ce groupe et d'approuver toute recommandation pertinente pouvant être appliquée avant la CdP16.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
25. Révision proposée de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP14), <i>Respect de la Convention et lutte contre la fraude</i>	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté le projet de révision de la RC 11.3 (Rev. CoP14) sur l'<i>Application de la Convention et lutte contre la fraude</i>, qui incorpore des dispositions sur les chiens détecteurs et les programmes liés à l'utilisation de ces chiens.
26. Etude du commerce important de spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe II	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté deux projets de Décisions concernant <i>Cistanche deserticola</i>, <i>Dioscorea deltoidea</i>, <i>Nardostachys grandiflora</i>, <i>Picrorhiza kurrooa</i>, <i>Pterocarpus santalinus</i>, <i>Rauvolfia serpentina</i>, et <i>Taxus wallichiana</i>.
27. Introduction en provenance de la mer	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté des révisions à la RC 14.6 sur l'<i>Introduction en provenance de la mer</i>, et à la Décision 14.48 qui, entre autre, prolongent l'activité du groupe de travail du SC sur l'introduction en provenance de la mer.
28. Elevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté des amendements à la RC 11.16 (Rev. CoP14), <i>Elevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i>, qui incluent entre autre une définition du terme 'élevage en ranch'. • A adopté un amendement à la définition du code de source 'R' dans la RC 12.3 (Rev. CoP14), <i>Permis et certificats</i>, qui ne restreint pas l'utilisation du code aux spécimens provenant d'une opération d'élevage en ranch qui se conforme à la RC 9.20 (Rev.) sur les <i>Lignes directrices pour l'évaluation des propositions d'élevage en ranch des tortues marines soumises conformément à la Résolution RC. 11.16 (Rev. CoP14)</i> ou à la RC 11.16 (Rev. CoP14). • A adopté deux projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat de préparer un guide sur l'utilisation appropriée des codes de source et qui chargent le AC d'évaluer l'intérêt de redéfinir la possibilité de transférer des populations dûment qualifiées à cet effet, qui continuent de remplir les critères cités dans l'annexe 1 de la RC9.24 (Rev. CoP15) sur les <i>Critères d'amendement des Annexes I et II</i>, de l'Annexe I à l'Annexe II conformément à la RC 11.16 (Rev. CoP15) ou à la RC 9.20 (Rev.).
29. Systèmes de production pour les spécimens d'espèces CITES	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les résultats décrits pour le point de l'ordre du jour 28.
30. Délivrance informatisée des permis	<p>30.1 Outils pour la délivrance informatisée des permis / 30.2 Révision proposée de la RC 12.3 (Rev. CoP14), <i>Permis et certificats</i>: A adopté trois projets de décisions amendés qui, entre autre, prient les Parties d'utiliser les outils sur la délivrance informatisée des permis CITES (<i>CITES Electronic Permitting Toolkit</i>) et qui chargent le SC d'élargir le mandat de son groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques jusqu'à la CdP16.</p>
31. Codes de but sur les permis et les certificats CITES	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté une révision à la Décision 14.54 incluant des amendements qui, entre autre, prolongent le travail du groupe de travail sur les codes de but jusqu'à la CdP16.
32. E -commerce de spécimens d'espèces CITES	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, encouragent les Parties de soumettre au Secrétariat CITES des informations sur les meilleures pratiques de l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES et chargent le Secrétariat de créer un portail vers Internet sur le site web de la CITES

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
	<p>pour compiler les informations concernant l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A adopté un projet de révision de la RC 11.3 (Rev. CoP14) sur le <i>Respect de la Convention et la lutte contre la fraude</i>, dont des amendements qui incluent, entre autre, un nouveau paragraphe opératoire sur l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES recommandant entre autre que les Parties établissent au niveau national une unité chargée des enquêtes sur la criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet, ou incluent les questions de commerce dans le travail des unités chargées de la surveillance des ordinateurs et des enquêtes sur la cybercriminalité; et aux Parties et à Interpol d'envisager des moyens de fournir des fonds pour créer au Secrétariat général d'Interpol, un poste à plein temps consacré aux aspects de la criminalité en matière d'espèces sauvages qui touchent à l'e-commerce.
33. Transport des spécimens vivants	<ul style="list-style-type: none"> • A décidé de supprimer les Décisions 14.158 et 14.159. • A adopté deux projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat d'incorporer des orientations sur le transport dans le projet CITES sur les législations nationales et chargent le AC et le PC de développer de nouvelles <i>Lignes directrices applicables au transport autre qu'aérien des plantes et des animaux vivants</i> et de proposer des révisions à la RC 10.21 (Rev. CoP14) sur le <i>Transport des Animaux Vivants</i> et à la RC 12.3 (Rev. CoP14) sur les <i>Permis et certificats</i> pour examen lors de la CdP16.
34. Examen du commerce et du système universel d'étiquetage des petits articles en cuir de crocodiliens	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté les amendements proposés à la RC 12.3 (Rev. CoP14) sur les <i>Permis et certificats</i> concernant les petits articles en cuir de crocodiliens qui, entre autre, recommandent que les Parties envisagent des mesures pour alléger le travail administratif généré par le commerce de ces articles en adoptant une procédure simplifiée pour délivrer les permis et les certificats ; et que les Parties qui requièrent un permis d'importation pour les petits articles en cuir de crocodiliens en tant que mesure interne plus stricte, examinent cette obligation afin de déterminer si elle est efficace pour que soit atteint l'objectif de la Convention de garantir que le commerce des spécimens de la faune et de la flore sauvages ne nuit pas à la survie des espèces auxquels ils appartiennent. • A adopté les amendements proposés à la RC 11.12 sur le <i>Système Universel d'Etiquetage pour l'Identification des Peaux de Crocodiliens</i> qui, entre autre, réduisent les obligations sur l'étiquetage des chalecos à une seule étiquette, clarifient que « l'année de collecte ou de production » fait référence à l'année au cours de laquelle la peau a été produite, autorisent les emballages à être marqués avec des étiquettes adhésives (en plus des autres étiquettes) ; et éliminent l'obligation d'informer le Secrétariat de chaque commande d'étiquettes.
35. Nomenclature normalisée	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté les projets de révisions de la RC 12.11 (Rev. CoP14) sur la <i>Nomenclature normalisée</i>, la RC 9.24 (Rev. CoP14) sur les <i>Critères d'amendement des Annexes I et II</i>, et la RC 11.1 (Rev. CoP14) sur la <i>Constitution des Comités</i>. • A adopté trois projets de Décisions sur la nomenclature normalisée qui, entre autre, chargent le AC et le PC de conduire une analyse afin d'identifier les taxons inscrits aux Annexes pouvant être inclus sous le nom d'un taxon de rang supérieur sans modifier la portée de l'inscription et, s'il y a lieu, de préparer des propositions pour soumission à la CdP.
36. Identification des coraux CITES dans le commerce	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté les projets de Décisions telles qu'amendés par le Secrétariat qui, entre autre, recommandent que le AC détermine quels matériels de référence sur les coraux peuvent être adoptés comme références de nomenclature standard pour les coraux inscrits aux annexes CITES; et que le AC actualise sa liste de taxons de coraux dont l'identification au niveau du genre est acceptable mais qui devraient si possible être identifiés au niveau de l'espèce. • A décidé de supprimer l'Annexe 1 de la Notification aux Parties n° 2003/020 qui contient une liste des taxons de coraux identifiables au niveau de l'espèce adoptée par le AC.
37. Identification des spécimens travaillés de corail noir (<i>Antipatharia</i>) et de leurs parties dans le commerce	<ul style="list-style-type: none"> • A révisé la RC 12.3 (Rev. CoP14) sur les <i>Permis et certificats</i> en stipulant que les spécimens travaillés de corail noir (<i>Antipatharia</i>) dans le commerce peuvent être identifiés au niveau de l'Ordre pour la soumission des rapports et la délivrance des permis. • A adopté un projet de Décision chargeant le Secrétariat de commander des orientations sur l'identification, aux niveaux de l'espèce, du genre et de taxons supérieurs, des spécimens travaillés de corail noir (<i>Antipatharia</i>) faisant l'objet d'un commerce.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
38. Manuel d'identification	<ul style="list-style-type: none"> • A pris note du document.
39. Utilisation du numéro de série taxonomique (TSN) dans les données du commerce international d'espèces sauvages: un rôle pour la CITES	<ul style="list-style-type: none"> • Canada a retiré sa requête pour adoption d'un projet de Résolution. • A adopté à la place trois décisions dont les dispositions, entre autre, encouragent les Parties à examiner l'utilité d'inclure des numéros de série taxonomiques dans leurs systèmes de données nationaux et chargent le SC de créer un groupe de travail pour examiner l'utilité et la faisabilité d'inclure des numéros de série taxonomiques en tant qu'élément des séries de données CITES.
40. Objets personnels et à usage domestique	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté un projet de révision de la Décision 14.64 qui maintient le groupe de travail sur les objets personnels ou à usage domestique jusqu'à la CdP16 et charge le groupe de travail, entre autre, de préciser la relation entre "souvenirs des touristes", "trophées de chasse" et "objets personnels ou à usage domestique".
41. Demandes d'enregistrement d'établissements élevant en captivité à des fins commerciales des animaux d'espèces inscrites à l'Annexe I	<ul style="list-style-type: none"> • <u>41.1 Examen des établissements faisant l'objet d'objections / 41.2 Demande des Philippines concernant <i>Birds International</i>:</u> <ul style="list-style-type: none"> ■ Au Comité I, a rejeté (24 votes pour, 20 votes contre et 30 abstentions) des demandes d'enregistrement combinées présentées par les Philippines et contenues dans les documents CoP15 Doc. 41.1 et Doc. 41.2 ; en Plénière, le rejet de l'enregistrement des établissements mentionnés dans le document CoP15 Doc. 41.2 a été confirmé et les Parties se sont opposées à une requête des Philippines cherchant à amender sa demande figurant dans le document CoP15 Doc.41.1 et à enregistrer le même établissement mais seulement pour les espèces <i>Cacatua sulphurea abboti</i>, <i>C. s. citrinocristata</i>, <i>C. s. sulphurea</i>, et <i>C. moluccensis</i>. ■ Au Comité I, a accepté (46 votes pour, 7 votes contre et 21 abstentions) une requête des USA pour l'enregistrement d'un établissement pratiquant l'élevage des faucons qui avait fait l'objet d'une objection ; la décision du Comité I sur cet établissement a été adoptée en plénière. • <u>41.3 Demande des Etats-Unis d'Amérique concernant Richard W. Anderson/ 41.4 Demande des Etats-Unis d'Amérique concernant Stephen C. Brown / 41.5 Demande des Etats-Unis d'Amérique concernant Frank Metallo:</u> A adopté les requêtes présentées par les USA pour enregistrer ces établissements.
42. Grands singes	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté deux projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat de conduire des missions techniques dans un nombre limité d'Etats de l'aire de répartition du gorille et de présenter un rapport au SC ; et qui chargent le SC d'examiner le rapport et de faire sienne toute recommandation pouvant être mise en œuvre avant la CdP16.
43. Grands félins d'Asie	<ul style="list-style-type: none"> • <u>43.1 Rapport du Secrétariat / 43.2 Révision proposée de la RC 12.5, <i>Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I:</i></u> <ul style="list-style-type: none"> ■ A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, prient toutes les Parties de soumettre des informations relatives aux cas de braconnage et de commerce illégal de tigres survenus sur leur territoire depuis le début de 2007 et qui chargent le Secrétariat d'analyser les informations reçues des Parties et de rechercher des fonds pour réunir dès que possible un séminaire impliquant des cadres des douanes et de la police des Etats de l'aire de répartition du tigre, afin de les informer du statut d'espèce menacée qu'est celui du tigre. ■ A adopté un projet de révision de la RC 12.5 qui, entre autre, prie tous les Etats des aires de répartition et autres parties pertinentes de mettre en œuvre des systèmes d'enregistrement des informations portant sur le commerce illégal des grands félins d'Asie et de partager ces informations comme approprié afin d'assurer des enquêtes et une application des lois coordonnées; et donne des orientations sur la soumission de rapports et l'analyse des renseignements et des orientations à l'intention des unités chargées de faire respecter les lois relatives aux espèces sauvages.
44. Eléphants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>44.1 Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants:</u> A adopté un projet de révision de la Décision 13.26 (Rev. CoP14) sur le <i>Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant</i> et un projet de révision de la RC 10.10 (Rev. CoP14) sur le <i>Commerce des spécimens d'éléphants</i>.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
	<ul style="list-style-type: none"> ● 44.2 Suivi de la chasse illégale dans les Etats des aires de répartition des éléphants: A pris note du document.
45. Rhinocéros	<ul style="list-style-type: none"> ● 45.1 Rapport du secrétariat: A adopté les projets de Décisions avec amendements. ● 45.2 Révision de la RC 9.14 (Rev. CoP14), <i>Conservation et commerce des rhinocéros d'Asie et d'Afrique</i>: <ul style="list-style-type: none"> ■ A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat de rechercher des fonds afin de réunir une équipe spéciale CITES conjointe de lutte contre la fraude sur l'ivoire et les rhinocéros ; de faire un rapport sur la mise en œuvre de la RC 9.14 (Rev. CoP15) ; de faciliter les échanges bilatéraux entre les Etats clés des aires de répartition du rhinocéros et les Etats consommateurs de corne de rhinocéros, afin d'améliorer les efforts de coopération en matière de lutte contre la fraude touchant des espèces sauvages; et de présenter un rapport lors des session SC61 et SC62. ■ A adopté un projet de révision de la RC 9.14 (Rev. CoP14) dont les amendements, entre autre, chargent le SC de poursuivre son action en vue de <i>mettre un terme</i> au commerce illégal de parties et de produits du rhinocéros plutôt que de simplement veiller à ce que celui-ci ne diminue ; recommandent que les Groupes UICN/CSE de spécialistes des rhinocéros d'Afrique et d'Asie et TRAFFIC incluent dans leur rapport écrit au Secrétariat des informations sur « les mesures prises par les Etats impliqués pour mettre un terme à l'utilisation et la consommation illégales de parties et de produits de rhinocéros » ; et chargent le Secrétariat de distribuer le rapport aux Etats des aires de répartition et aux Etats impliqués afin qu'ils le commentent.
46. Antilope du Tibet	<ul style="list-style-type: none"> ● A pris note du document et du fait que le Secrétariat ait retiré ses deux projets de Décisions.
47. Saïga CoP15 Doc. 47	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté six projets de nouvelles Décisions ou de Décisions révisées sur la Saïga.
48. Gestion du commerce et de la conservation de serpents	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté quatre projets de Décisions qui, <i>entre autre</i>, chargent le Secrétariat de convoquer un atelier le commerce de serpents en Asie et chargent le AC et le SC d'examiner les résultats de cet atelier et de faire des recommandations.
49. Tortues terrestres et tortues d'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté cinq projets de Décisions qui, entre autre, chargent le AC et le SC d'examiner l'étude finale faite par le Groupe de spécialistes des tortues terrestres et des tortues d'eau douce de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN (UICN/GSTTTED) mentionnée dans la Décision 14.128 et de faire des recommandations à la CdP16 et chargent les Parties d'examiner leur application de la RC 11.9 (Rev. CoP13) sur la <i>Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres</i>, en vue de déterminer les actions nécessaires au plan national pour renforcer l'application et le respect de la CITES ainsi que la gestion du commerce et la conservation de ces espèces dans leur pays.
50. Tortue imbriquée	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté un projet de Décision chargeant le Secrétariat de collaborer avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) et son Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW), et avec les Etats des aires de répartition des Grandes Antilles et de la région de l'ouest de l'Atlantique pour, entre autre, finaliser le rapport de l'atelier régional sur les tortues imbriquées et examiner les possibilités de coopération.
51. Napoléon: Mesures de gestion supplémentaires nécessaires pour lutter contre la pêche IUU	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté plusieurs projets de Décisions qui, entre autre, prient les Parties d'envisager d'adopter les mesures internes plus strictes appropriées dans le cadre de leur législation, notamment en limitant le commerce international à celui pratiqué par voie aérienne afin d'améliorer le contrôle et la lutte contre la fraude concernant le napoléon, espèce inscrite à l'Annexe II.
52. Thon rouge de l'Atlantique	<ul style="list-style-type: none"> ● A noté que le document a été retiré par Monaco.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
53. Conservation et gestion des requins et des raies d'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> • Au Comité I, deux projets de Décisions et un projet de révision de la RC 12.6 sur la <i>Conservation et gestion des requins</i> ont été rejetés (52 votes pour, 36 votes contre et 11 abstentions). • En Plénière, a adopté une Décision priant les Etats de l'aire de répartition des espèces de la famille Potamotrygonidae (<i>raies</i> d'eau douce sud-américaines) d'envisager d'appliquer ou de renforcer leurs réglementations nationales concernant la gestion de la capture et du commerce international des raies d'eau douce et d'envisager d'inscrire à l'Annexe III de la CITES les espèces de raies d'eau douce (Potamotrygonidae) endémiques et menacées. • En Plénière, a adopté les amendements proposés à la RC 12.6 qui comprennent, entre autre, l'inclusion de dispositions priant instamment les Parties qui sont des pays pratiquant la pêche au requin de développer leur propre plan national sur les requins (PAN-requins) ; l'élimination du texte chargeant le AC d'examiner de façon critique les progrès réalisés dans la mise en application du Plan International d'Action pour les Requins (PIA – requins) et des PAN-requins par les nations les plus impliquées dans la pêche et le commerce ; et l'élimination des dispositions recommandant que les Parties identifient les espèces de requins en danger d'extinction nécessitant considération pour inclusion dans les Annexes si leur gestion et l'état de leur conservation ne s'améliorent pas.
54. Conservation et commerce des espèces de Coralliidae	<ul style="list-style-type: none"> • A noté que ce document a été retiré par les USA.
55. Commerce des cactus épiphytes (Cactaceae spp.)	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté les projets de Décisions sur l'<i>Evaluation du commerce des cactus épiphytes et examen de l'inscription de Cactaceae spp. à l'Annexe II</i> qui, entre autre, chargent le PC d'évaluer le commerce des cactus épiphytes et d'encourager s'il y a lieu la soumission des propositions visant à exempter certains taxons de cactus épiphytes de l'Annexe II.
56. <i>Euphorbia</i> spp.	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté un projet de Décision sur les <i>Euphorbia</i> spp. qui charge le PC d'analyser les données du commerce et la conservation des espèces succulentes d'<i>Euphorbia</i> ; d'identifier les espèces succulentes d'<i>Euphorbia</i> qui remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II ; et de préparer des propositions visant à supprimer de l'Annexe II les espèces d'<i>Euphorbia</i> qui ne remplissent pas les critères d'inscription à l'Annexe II.
57. <i>Cedrela odorata</i> , <i>Dalbergia retusa</i> , <i>Dalbergia granadillo</i> et <i>Dalbergia stevensonii</i>	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté un projet de révision de la Décision 14.146 et du plan d'action qui y est associé pour <i>Cedrela odorata</i>, <i>Dalbergia retusa</i>, <i>Dalbergia granadillo</i> et <i>Dalbergia stevensonii</i>, avec amendements.
58. Acajou des Antilles	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté trois projets de Décisions liées au Groupe de travail sur l'acajou et autres espèces néotropicales produisant du bois.
59. <i>Taxus cuspidata</i>	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté des amendements à la RC 11.11 (Rev. CoP14) sur la <i>Réglementation du commerce des Plantes</i> qui inclut, entre autre, la définition de 'cultivar'.
60. Taxons produisant du bois d'agar	<ul style="list-style-type: none"> • A adopté deux projets de Décisions sur les taxons produisant du bois d'aga qui, entre autre, chargent le Secrétariat d'organiser un atelier pour examiner la gestion du bois d'agar provenant de la nature et de plantations et chargent le PC d'examiner les définitions actuelles de "plante reproduite artificiellement" et comment elles s'appliquent aux arbres des plantations d'espèces mélangées. • A adopté un amendement à la définition du terme 'reproduite artificiellement' dans la RC 10.13 (Rev. CoP14) sur l'<i>Application de la Convention aux essences produisant du bois</i>.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
61. Rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse	<ul style="list-style-type: none"> ● A pris note du document et du fait qu'il a été décidé, lors des discussions du point 19 de l'ordre du jour, que les Décisions 14.73 et 14.74 resteraient en vigueur.
62. Examen périodique des annexes	<ul style="list-style-type: none"> ● A rejeté le projet de Décision et de Résolution par consensus.
63. Critères d'inscription des espèces aux Annexes I et II	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté trois projets de décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat et prient l'UICN/TRAFFIC et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de préparer chacun un rapport résumant son expérience de l'application du critère B de l'annexe 2a et du texte d'introduction à l'annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) sur les <i>Critères d'amendement des Annexes I et II</i>, à certaines espèces aquatiques exploitées commercialement, voire à toutes, dont l'inscription à l'Annexe II a été proposée aux sessions CoP13, CoP14 et CoP15.
64. Cactaceae et Orchidaceae: examen des annotations	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté des projets de Décisions qui, entre autre, chargent le PC de continuer d'examiner le commerce d'Aloe spp., de Cactaceae spp., de Cyclamen spp., de Galanthus spp., de Gonystylus spp., d'Orchidaceae spp. et de Prunus africana, afin de déterminer si d'autres produits finis devraient être exemptés ; et chargent le Secrétariat de fournir des informations aux Parties sur les implications et les avantages de l'application de la RC 11.15 (Rev. CoP12) sur les <i>Prêts, dons, ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales</i>.
65. Orchidées: annotations aux espèces inscrites à l'Annexe II	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté les projets de Décisions qui, entre autre, chargent le PC de suivre et d'évaluer les éventuels problèmes de conservation résultant de l'application de l'annotation aux Orchidaceae spp. inscrites à l'Annexe II.
66. Annotations aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes II et III	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté les projets de Décisions qui, entre autre, chargent le Secrétariat de commander une étude sur le commerce des espèces produisant du bois inscrites aux Annexes II et III afin de déterminer les types de spécimens qui apparaissent initialement dans le commerce international ou qui sont exportés d'Etats d'aires de répartition, et les espèces qui dominent le commerce et la demande de ces ressources sauvages ; et chargent le PC d'agir sur la base des résultats de l'étude.
67. Mise en œuvre non cohérente de l'inscription à l'Annexe III d'espèces produisant du bois annotées pour n'inclure que les populations nationales des pays ayant demandé l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ● A adopté un projet de révision de la RC 9.25 (Rev. CoP14) sur l'<i>Inscription d'espèces à l'Annexe III</i> dont des amendements chargeant le Secrétariat de consulter toute Partie qui demande l'inscription d'une espèce à l'Annexe III en limitant cette inscription à une population particulière, afin de garantir que l'inscription atteindra le degré de contrôle et de coopération avec les autres Etats de l'aire de répartition voulu par cette Partie.
68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II	<ul style="list-style-type: none"> ● Les résultats sont accessibles au lien : http://www.cites.org/fra/cop/15/prop/results.shtml
69. Fixation de la date et du lieu de la prochaine	<ul style="list-style-type: none"> ● A accepté une offre de la Thaïlande se proposant d'accueillir la CdP16 de la CITES.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR	RÉSULTATS
session ordinaire de la Conférence des Parties	
70. Allocutions de clôture	<ul style="list-style-type: none"> En résumé, le Secrétaire Général de la CITES a exprimé ses remerciements au Président et au Gouvernement du Qatar pour les excellentes conditions de travail offertes lors de la réunion. Plusieurs Parties et organisations non-gouvernementales ont exprimé leurs remerciements au Secrétaire Général Willem Wijnstekers comme cela sera sa dernière CdP et ont souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire-Général M. John Scanlon.



SPECIES SURVIVAL NETWORK

2100 L Street NW, Washington, DC 20037 USA Tel: +1 301-548-7769 Fax: +1-202-318-0891
 E-mail: info@ssn.org Website: www.ssn.org